

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5006
N/REF : 7/07/2024 0H35 C:021090 I:15922
V/REF : CTTW.99069906080

SDC 'Le 44 Rue Saint Jean'
C/O EASIMMO J. PAROISSIEN
Le Sheratan
27BIS, AVENUE DE SOURCES
69009 LYON

IMMEUBLE : LE 44 SAINT JEAN
44, RUE SAINT JEAN
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 44 -
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme J. PAROISSIEN

CURAGE DE 46 METRE(S) DE RESEAU(X) INTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES.
CURAGE DE 1 TABOURET(S) EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES -
1 BONDE(S) DE SOL.

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/07/2024

Prix de base du contrat : 379,12

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070025

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ecoulement réseau EU/EV/EP	01AN07	504,22	504,22
TOTAL H.T.				504,22
T.V.A. a 10,00%				50,42
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>554,64</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.